

## LE CONSEIL PONTIFICAL POUR LES LAÏCS / UNE "PRÉ-HISTOIRE"

---

Le 18 avril 1967, Paul VI accueillait avec joie - "en famille", disait-il - les Membres et Consultants du "Consilium de Laicis" qu'il avait constitué "dans le prolongement du Concile oecuménique". Avec "une pensée de gratitude pour tous ceux qui ont semé hier ce que nous moissonnons allègrement aujourd'hui", il salua "une nouvelle étape dans le processus séculaire de l'insertion du laïcat dans les organes et l'activité qualifiée de l'Église" - une étape rejointe malgré "les difficultés qui n'avaient pas manqué"... A quoi et à qui pensait le Saint-Père?

A la fin de l'Année Sainte 1950, le futur Paul VI, Mgr Giovanni Battista Montini avait porté les salutations de Pie XII à la Conférence préparatoire au Premier Congrès Mondial pour l'Apostolat des Laïcs : un Congrès, disait-il, qui "marquera la conclusion de l'activité que les laïcs déploient depuis des années et constituera en même temps une base importante pour leur activité future".

Il faut, en effet, remonter au moins jusqu'aux premières décennies de notre siècle pour comprendre comment le Concile Vatican II a pu faire la recommandation apparemment toute simple du Décret Apostolicam actuositatem ( n.26 ) qui fut à l'origine du "Consilium de Laicis" et de la place occupée actuellement dans la Curie romaine par le dicastère, Conseil Pontifical pour les Laïcs, tel qui le définit la Constitution Apostolique Pastor Bonus.

On pourrait remonter plus loin encore, évoquant les pionniers laïcs qui, au 19ème siècle, collaboraient dans l'Union de Fribourg ( 1884 ) à la genèse de la Rerum novarum de Léon XIII, ou encore les associations créées pour la défense des droits de l'Église après la fin du pouvoir temporel des Papes. Mais nous nous limiterons à rappeler quelques "signes" d'un autre temps qui marquaient le climat du premier "après-guerre" : l'aspiration à la paix devant les ruines, matérielles et morales, laissées par la première Guerre Mondiale; la création de la Société des Nations; et, autour de 1920, d'une série d'organisations internationales catholiques. Les noms qui reviennent sont ceux des Suisses, Georges de Montenach et Gonzague de Reynold, du Français, Eugène Beaupin, de Maria Gabrielle Baers, Sénateur de Belgique, de l'Anglais, John Eppstein...; puis la volonté de créer un "front catholique uni" -, des tentatives qui ont échoué devant la crainte que

l'internationalisme des laïcs ne puisse faire obstacle à l'autorité de la Hiérarchie, locale ou universelle; devant aussi les réticences du Saint-Siège en face de certaines tendances que l'on croyait sous-jacentes à la vie internationale de l'époque. Une action discrète et persévérante aboutit cependant à un résultat décisif pour l'avenir: le 7 avril 1927 est née la "Conférence des Présidents" des Organisations internationales catholiques. (1)

Vingt ans plus tard, Vittorino Veronese, Président de l'Action Catholique Italienne, rappelait cette date dans une note adressée à Mgr Montini, Substitut à la Secrétairerie d'Etat:

"Depuis 1927, les représentants des organisations catholiques internationales ont pris l'habitude de se rencontrer chaque année pour se communiquer leurs informations et se consulter sur l'attitude à prendre dans certains cas, où leurs efforts avaient besoin d'être concertés. L'initiative de ces rencontres a été prise par l'Union Catholique d'Études Internationales, avec l'assentiment de Mgr Besson, Evêque de Lausanne, Genève et Fribourg... Depuis 1924, l'Union Catholique avait beaucoup collaboré avec divers organismes de la Société des Nations, et pris l'habitude d'associer à ses travaux des représentants d'autres associations catholiques internationales, telles que la Protection de la Jeune Fille et Pax Romana..."

Avec la disparition de la Société des Nations en 1939, la "Conférence des Présidents" cessa son activité. Mais, dès 1946, les rencontres ont repris à Bruxelles.

#### Actio Catholica

En même temps que des laïcs de grande valeur cherchaient l'affirmation de leur idéal chrétien dans le "nouvel ordre international", le monde catholique répondait à l'appel de Pie XI à l'"Action Catholique", définie comme "participation ( ou collaboration ) des laïcs à l'apostolat hiérarchique". La distinction entre les deux approches n'était

---

(1) Cf. A.MATTIAZZO, La Conferenza dei Presidenti delle Organizzazioni Internazionali Cattoliche - Una pagina inedita di storia del movimento cattolico internazionale, dans Studia Patavina - Rivista di scienze religiose, 24 ( 1977 ), 2, p. 335-367.

pas toujours très claire. Mais, en juin 1936, ce fut au titre strictement d'"Action Catholique" que quelque 70 personnes ( en majorité ecclésiastiques ), provenant de 21 pays de l'Europe et d'Amérique latine, se sont réunies au Vatican sous la présidence de Mgr Giuseppe Pizzardo ( alors Secrétaire de la S.Congrégation pour les Affaires Ecclésiastiques ) pour étudier une proposition venue d'Espagne; la création à Rome d'un centre d'information et d'étude au service de tous. A la fin de la réunion - qui ne dura guère plus de deux heures - l'accord était complet sur la création d'un tel organisme. M.l'abbé Joseph Cardijn - fondateur en Belgique de la JOC - exprima seulement le souhait que le but ne se limiterait pas à l'information, mais viserait aussi une "coopération" réciproque. Il était bien clair, en tout cas, que les tâches de l'organisme devaient exclure "toute interférence juridictionnelle", l'Action Catholique étant de par sa nature sous l'autorité de la Hiérarchie. Deux ans plus tard, Pie XI créa l'Office Actio Catholica, avec comme Président le Cardinal Pizzardo, devenu Préfet de la S.Congrégation pour les Séminaires et Universités.

La guerre interrompit l'activité de l'Office Actio Catholica. Mais, la guerre terminée, nous retrouvons le cardinal à l'oeuvre, recueillant la documentation sur l'"Action Catholique" sous toutes ses formes dans des locaux de sa S.Congrégation, situés dans la partie ancienne du Palais S.Callixte. Les visiteurs de l'Année Sainte y trouveront une exposition de publications du monde entier, sous la garde de la fidèle collaboratrice, Maria Castoldi.

C'est à titre de Président d'Actio Catholica que le cardinal parlera en 1951 à l'ouverture du Premier Congrès Mondial pour l'Apostolat des Laïcs. En mars 1955, une Note précise encore l'activité de son Office comme organisme du Saint-Siège au service de l'Episcopat, point d'appui pour les organisations travaillant au plan international, et d'encouragement pour la création de l'"Action Catholique" dans les différents pays et pour l'échange d'expériences, etc. La Note précise encore ce que l'Office n'est pas: une organisation des laïcs, un secrétariat ayant des tâches définies, une fédération d'organisations catholiques. Petit à petit, et avec le consentement cordial du Cardinal, ce qu'il est se trouvera assumé par un autre bureau, créé également par le Pape ( et auquel les locaux seront gentiment cédés ) : le COPECIAL. (2)

(2) Le cardinal Pizzardo est décédé en décembre 1970, à l'âge de 93 ans.

Le deuxième après-guerre (3)

La fin de la guerre trouva, en 1945, un monde très différent de celui des années '20. Le cardinal Suhard, dans sa fameuse Lettre pastorale, Essor ou déclin de l'Eglise ( 11 février 1947 ) signala "une crise qui ébranle le monde" : une "crise d'unité. Depuis il existe, c'est la première fois que le monde est 'un' et qu'il le sait". Le défi pour les chrétiens c'est de réaliser "un humanisme à la mesure du monde et des desseins de Dieu". L'instrument adapté "c'est l'Action Catholique, un apostolat communautaire qui réunit les laïcs "au point de convergence de trois actions simultanées : religieuse, civique et sociale". Ne nous arrêtons pas à cette définition très large d'"Action Catholique". C'est "l'apostolat des laïcs" qui sera le mot d'ordre au cours des années à venir; et le Message adressé le 24 mai 1947 de la part de Pie XII au premier Congrès mondial de la JOC, tenu au Canada, va confirmer le nouveau défi du "monde un" : "Nous savons que les problèmes se posent désormais, non seulement localement, mais souvent à l'échelle mondiale...On comprend dès lors que même les questions se référant à l'apostolat soient à envisager sous l'angle international". Pie XII va, en effet, prodiguer ses encouragements - transmis pendant les premières années '50 par Mgr Montini - aux Organisations Internationales Catholiques qui naîtront dans le nouveau climat. En 1951, la Conférence des Présidents pourra même décider la création à Fribourg d'un Secrétariat Permanent;<sup>(4)</sup> en 1953, le Saint-Siège approuvera les Statuts de la "Conférence des O.I.C."

Vers le "COPECIAL"

Lorsque le Premier Congrès Mondial pour l'Apostolat des Laïcs s'ouvre à Rome le 7 octobre 1951, il trouve réunis , avec les délégués de 74 pays et de 17 groupes ethniques en exil, les représentants de 38 Organisations internationales. L'idée du Congrès Mondial - approuvée par Pie XII - était venue de Vittorino Veronese, Président Général de l'Action Catholique Italienne et - depuis 1947 - Vice-Président du Mouvement International des Intellectuels Catholiques, nouvellement créé au sein de Pax Romana. L'organisation du Congrès fut confiée à une Commission de l'ACI. Il devait se tenir dans le cadre de l'Année Sainte 1950; mais, le programme de l'Année étant surchargé, il fut remis à 1951, ce qui a permis d'associer à

(3) Pour toute la période 1945-1959, voir : R. GOLDIE, l'avant-Concile des "Christifideles laici", dans la Revue d'Histoire Ecclésiastique, Louvain, 1993, N.1, p.131-172.

(4) Le Secrétaire Permanent fut, depuis le début et jusqu'à 1967, Mieczyslaw de Habicht, Polonais, qui était venu à Fribourg en 1947 pour diriger le Service de Secours de Pax Romana-Mouvement International des Etudiants Catholiques.

la définition de ses buts et de son programme, au cours d'une Conférence préparatoire, des "experts" provenant de 22 pays d'Europe, des Amériques et d'Australie.

A l'ouverture du Congrès Mgr Cardijn évoqua les défis dramatiques que "le monde d'aujourd'hui" présentait pour les chrétiens; suivirent des conférences traitant les fondements doctrinaux de l'apostolat des laïcs, la formation à l'apostolat, l'ordre social chrétien et les responsabilités des catholiques dans la vie internationale; enfin, 20 carrefours sur tous les domaines de l'apostolat. Pie XII clôtura le Congrès avec un discours riche d'enseignements et d'encouragements pour une "pleine et efficace collaboration dans la charité universelle". (5)

Dans son discours d'accueil, Veronese avait précisé : "On n'a jamais pensé à donner vie à une sorte d'Action Catholique Mondiale ou organisation internationale d'A.C.... Le Congrès n'est pas une assemblée constituante..." Cette affirmation - entièrement sincère - avait déçu certains mais rassuré d'autres. Et pourtant, le 23 janvier 1952, L'Osservatore Romano annonça que, pour rendre "fécondes et durables les bonnes intentions exprimées au Congrès", Pie XII instituait le "Comité Permanent des Congrès Internationaux pour l'Apostolat des Laïcs" ( devenu très vite, dans l'usage courant, "le COPECIAL" ), et nommait Secrétaire Vittorino Veronese. Pour l'histoire de l'A.C. Italienne et de l'Eglise en Italie, ce fait fut interprété surtout comme un éloignement de Veronese, voulu pour donner libre voie à la Présidence de Luigi Gedda. Mais, pour l'histoire de l'Eglise universelle, ce fut un pas important dans la "promotion du laïcat" et - d'une façon imprévisible - pour la maturation ecclésiologique qui aboutira aux enseignements de Vatican II sur la participation des laïcs à la mission de l'Eglise. (6)

Le communiqué de L'Osservatore Romano devait rester la seule "carte d'identité" officielle du COPECIAL. Les projets de Statuts élaborés par Veronese sont restés dans les dossiers; et le budget n'a jamais été garanti. Mais le "Comité" a réussi à survivre comme un petit secrétariat, assisté d'une Commission ecclésiastique ( présidé, plutôt théoriquement, par le cardinal Pizzardo ), et surtout par son Assistant ecclésiastique, Mgr Achille Glorieux. En 1959, Veronese ayant dû se

---

(5) Cf. Les Actes du Congrès, publiés en deux volumes en 1952; et l'article de G. MARTEGANI dans La Civiltà Cattolica, 17 novembre et 15 décembre 1951.

(6) Cf. Vittorino Veronese. Un laico nella Chiesa e nel mondo. Actes d'une rencontre d'étude, tenue à Rome, 7-8 mai 1993. Ed. A.V.E., Roma 1994.

démètre lors de son élection en 1958 comme Directeur général de l'UNESCO, Jean XXIII nomma un Conseil Directeur et une Secrétaire exécutive. (7)

### Le COPECIAL au travail

Le manque de statut et de ressources n'a pas immobilisé le COPECIAL. Dans le premier numéro du Bulletin Apostolat des laïcs ( publié 3 fois par an dans 3 langues depuis 1960 ), le "Comité" définissait lui-même ses buts sous la forme d'une constatation :

"Le COPECIAL a rendu service aux mouvements d'apostolat des laïcs du monde entier et facilité leur collaboration mutuelle:

- en organisant des rencontres internationales et en collaborant, à la demande de la Hiérarchie locale, à l'organisation de rencontres nationales;
- en diffusant les travaux et conclusions de ces rencontres;
- en rassemblant une documentation sur l'apostolat des laïcs sous toutes ses formes;
- en mettant à l'étude des problèmes intéressant l'apostolat des laïcs."

Mais, recevant les responsables en décembre 1963, Paul VI attribuait au COPECIAL un triple rôle qui allait bien plus loin que cette auto-définition : le rôle de "stimuler à l'apostolat", de "choisir les idées directrices", de "coordonner les efforts".

Les "rencontres" organisées par le COPECIAL avaient été surtout le IIème Congrès Mondial de 1957, les Rencontres régionales pour l'Afrique ( en Ouganda, décembre 1953 ), pour l'Asie ( Manille, décembre 1955 ), pour l'Europe ( Copenhague 1960 ), pour le Proche-Orient ( une "Rencontre itinérante" à travers 4 pays ); et il y aurait encore une deuxième Rencontre européenne à St Pölten, Autriche, en 1966 et une Rencontre Nord-américaine aux Etats-Unis en 1966 pour la préparation du III Congrès Mondial.

Comme apport - imprévu et imprévisible - au Concile Vatican II, il y avait eu, avant tout, la série de réunions théologiques et d'"experts", tenues dans les années '50 et qui ont permis de présenter au IIème Congrès Mondial ( 1957 ) un "status quaestionis" de la "théologie du laïc" qui serait un point de départ pour des travaux du Concile. (8)

(7) Les membres nommés par le Pape: Silvio Golzio ( Italie.Président), Jean-Pierre Dubois-Dumée ( France ), Patrick Keegan ( Angleterre), Prince Karl zu Löwenstein ( Allemagne ), Marguerite Fiévez ( Belgique), Claude Ryan ( Canada ), Ramon Sugranyes de Franch ( Espagne), Juan Vazquez ( Argentine ), Martin Work ( USA ). Secrétaire exécutive: Rosemary Goldie.

(8) Pour le "status quaestionis", cf. l'article de Roberto Tucci, S.J., dans La Civiltà Cattolica, 1957, 4, p.451.

Le Congrès Mondial de 1957 (9) devait contribuer au futur Concile d'une autre façon encore. Dans son Discours à l'ouverture du Congrès, le 5 octobre 1957, Pie XII référa pour la considération du Congrès une "suggestion", venue de l'alors Mgr Suenens, Evêque auxiliaire de Malines, préconisant pour l'"Action Catholique" des changements de terminologie et de structure. La "suggestion" créa dans les esprits une confusion qui ne pouvait être calmée pendant le Congrès. On chargea le COPECIAL d'étudier le problème ensemble avec la Conférence des O.I.C. Une Enquête lancée en 1958 par le COPECIAL reçut d'un peu partout des réponses dont la synthèse permit de voir la façon dont l'"Action Catholique" était conçue et mise en oeuvre ( ou non ) dans les diverses situations ecclésiastiques. Communiquée plus tard à la Commission préparatoire du Concile sur l'Apostolat des laïcs cette synthèse contribua à la définition de l'"Action Catholique" contenue dans le Décret conciliaire, n.20.

#### Conférence des OIC et COPECIAL

La co-existence de la Conférence des OIC et du COPECIAL et leur collaboration réciproque ne pouvaient pas ne pas soulever la question de la nécessité de deux organismes distincts - incompréhensible pour la "base" catholique. En février 1957, le Comité de Continuité de la Conférence des OIC confia à Ramon Sugranyes de Franch, Secrétaire Général de Pax Romana-MIIC, une étude sur l'évolution de la Conférence. Sugranyes se mit à "rêver à une très grande organisation...qui puisse assumer l'ensemble de l'apostolat laïc", sous une forme "plus souple et plus cohérente". L'organisme comporterait "une Commission ecclésiastique représentant le Magistère de l'Eglise, commission qui ( pourquoi pas?) pourrait un jour devenir un dicastère de la Curie romaine". Le mémoire de Sugranyes n'eut pas de suite. On comprend pourquoi en lisant le compte-rendu d'une "conversation" à laquelle, en janvier 1957, Veronese avait invité quelques amis au siège du COPECIAL. On constata une "fermentation" au sein de la Conférence, mais l'idée d'une possible "fusion" Conférence-COPECIAL posait le problème, entre autres, du siège du travail commun. "Pour la périphérie, il semble éminemment naturel que le centre du travail catholique international se trouve à Rome", mais cette solution

---

(9) Les Documents du Congrès ont été publiés dans trois volumes:  
I. Les laïcs dans l'Eglise - II. Face au monde d'aujourd'hui -  
III. Former des apôtres.

rencontrait des "difficultés psychologiques" : cette sorte de "frousse" ressentie à l'égard de "Rome" par bon nombre de dirigeants européens d'OIC; "l'inconvénient aussi de lier trop visiblement à Rome les activités 'représentatives' des OIC" auprès des institutions intergouvernementales. Ce genre de problème allait surgir pendant le Concile au moment des consultations qui aboutirent à la création du "Consilium de Laicis".

Vers "Apostolicam actuositatem", n.26

Dès le lendemain de l'annonce faite par Jean XXIII le 25 janvier 1959, les laïcs "engagés" se trouvaient - comme on disait - "en état de Concile". Ils voulaient collaborer. Mais comment? Il n'existait pas d'organisme du Saint-Siège spécialement compétent pour "l'apostolat des laïcs". Mgr Glorieux - qui deviendra Secrétaire des Commissions préparatoires, conciliaires et post-conciliaire, avant d'être le premier Secrétaire du "Consilium de Laicis" - rappelait souvent les difficultés, mais aussi les possibilités inattendues d'un travail sans précédent. En l'absence d'autre organisme compétent, c'est au sein de la S.Congrégation du Concile <sup>(10)</sup> que l'on créa. en 1959, une Commission "anté-préparatoire" De laicatu catholico. Mgr Glorieux en fut membre. Les travaux de la Commission reflétaient un matériel très ample reçu des Evêques du monde entier qui avaient été consultés sur l'ordre du jour du futur Concile ( matériel recueilli actuellement dans 30 gros volumes ), mais aussi la documentation des deux premiers Congrès Mondiaux pour l'Apostolat des Laïcs , et les discours ou messages de Pie XII qui, depuis près de 20 ans, avaient marqué les initiatives plus importantes de l'apostolat organisé du laïcat.

A la Pentecôte 1960, le Pape créa les Commissions préparatoires; toutes correspondaient à un organisme de la Curie romaine, sauf la dernière : pour l'Apostolat des laïcs. La "présence" des laïcs ne pouvait être qu'indirecte : à travers bon nombre des Membres et Consultants de la Commission, Evêques ou prêtres, qui comme aumôniers ou à d'autres titres, avaient collaboré étroitement avec des mouvements de laïcs et leurs responsables; à travers aussi la documentation et les suggestions provenant du COPECIAL ou d'un "Groupe spécial" créé

---

(10) La Congrégation fut instituée en 1564 par le Pape Pie IV pour "veiller à la bonne interprétation et à l'observance pratique des règles établies par le Concile de Trente". Au moment de Vatican II, elle devait veiller en général sur "la discipline du clergé et du peuple", étant compétente aussi pour les "associations pieuses" et l'Action Catholique. En 1967, avec la promulgation de Regimini Ecclesiae, elle devint la "Congrégation pour le Clergé".

au sein de la Conférence des OIC. (11)

Un problème particulier - la nécessité d'un "organisme romain" pour la promotion de l'apostolat des laïcs - avait été soulevé dès la période anté-préparatoire. Il y eut même la suggestion d'une "Congrégation" qui s'intéresserait de la coordination des associations des laïcs aux niveaux paroissial, diocésain et national, et de la formation des laïcs. (12) On parla "de façon générale" - nous dit Mgr Glorieux - d'un éventuel "secrétariat" romain dans le schéma élaboré en 1962 par la Commission préparatoire ( un schéma en 4 fascicules et de 166 pages, destiné à être radicalement réduit et qui ne fut jamais discuté en Aula ). La question est revenue dans la Commission conciliaire élue en octobre 1962. "Les membres "se montraient extrêmement réticents, puisque tout l'apostolat - mis à part celui exercé au plan international - se fait dans les différents pays et diocèses; si le schéma devait proposer un organisme de ce genre, il fallait bien préciser qu'il n'aurait pas un rôle de direction, mais seulement consultatif; dans cette perspective, il était normal qu'il comptât des laïcs parmi ses membres". Le texte définitif du Décret Apostolicam actuositatem ( avec son numéro 26 ), préparé en 1964 et 1965, ne mentionne pas ce caractère "consultatif"; mais le Rapporteur, Mgr Hengsbach, Evêque d'Essen, présentant le projet en octobre 1964, précisa l'avis de la Commission sur ce point.

Entre temps, la discussion se poursuivait en dehors aussi des organes du Concile. A partir de février 1963, le nouveau projet de schéma était soumis - par l'intermédiaire des Evêques - aux dirigeants des organisations d'apostolat. Le secrétariat de la Commission consulta directement les responsables des OIC, et demanda officiellement son avis au Conseil Directeur du COPECIAL, réuni à Rome.

Le schéma publié en 1964 disait : "On juge très opportun de constituer auprès du Saint-Siège ( apud Sanctam Sedem ) un office spécial et sui iuris des laïcs". Dans l'esprit des rédacteurs, apud devait signifier "du" Saint-Siège, non un office des organisations laïques "auprès" du Saint-Siège. Le "sui iuris" signifiait un office indépendant, présidé par un Cardinal.

(11) Pour tout ce qui concerne les travaux préparatoires et conciliaires de Vatican II, voir A GLORIEUX, Histoire du Décret dans L'apostolat des laïcs. Décret "Apostolicam actuositatem", Editions du Cerf, Paris 1970, p. 91-139.

(12) Appendices du volume II de la première série des recommandations reçues pendant la période anté-préparatoire, p. 760. L'idée d'une "Congrégation" allait revenir à plusieurs reprises - même à la veille de la promulgation de Pastor Bonus - mais fut chaque fois écartée. Solution de "prestige", une "Congrégation" serait par sa nature, sa composition, son style de travail peu adaptée à une participation active des laïcs et à des contacts largement ouverts.

Puis, en 1964, le Saint-Père approuva la création d'un "Groupe restreint" pour l'étude du problème de l'"organisme". Le Groupe fut présidé par le cardinal Fernand Cento - Président des Commissions préparatoires et conciliaires- qui a tant fait pour associer les laïcs toujours davantage aux travaux qui regardaient leur "apostolat". En faisaient partie : les Evêques Martin J.O'Connor, Pierre Vuillot, Manuel Larrain Errazuriz, Franz Hengsbach, Franco Costa; les "periti", Mgr Derek Worlock et Roberto Tucci, S.J.; les Auditeurs: Vittorino Veronese, Henri Rollet, Ramon Sugranyes de Ranch, Bartolo Perez, Martin Work; le Prince Karl zu Löwenstein; Maria Pilar Bellosillo, Rosemary Goldie. Mgr Glorieux était Secrétaire.

Le Groupe, réuni les 10 et 11 juin 1964, élaborait un projet de "Secrétariat pour l'Apostolat des laïcs" qui serait créé "auprès du Saint-Siège", dans le but de "promouvoir la participation des laïcs à l'apostolat de l'Eglise, moyennant études et recherches, contacts et informations réciproques". Présidé par un Cardinal, le Secrétariat aurait un Vice-Président laïc, un Secrétaire ecclésiastique, et un Conseil Général, composé de Membres ( Evêques, prêtres, religieux et religieuses et, en nombre égal, de laïcs, hommes et femmes ) et de Consultants ( Secrétaires de Congrégations romaines, d'autres Evêques et ecclésiastiques et, en nombre égal, laïcs, hommes et femmes ); le Vice-Président, assisté par le Secrétaire, présiderait le Bureau, qui se composerait d'experts ( ecclésiastiques et laïcs ) choisis pour leur compétence. Pour le travail du Bureau on prévoyait un minimum de 20 à 25 personnes à temps plein. Le COPECIAL serait absorbé par le nouveau Secrétariat après le III Congrès Mondial pour l'Apostolat des Laïcs. L'Office Actio Catholica disparaîtrait également.

Mais l'étude ne faisait que commencer. Au début de 1965, la Secrétairerie d'Etat chargea Mgr Castelli et Mgr Glorieux de faire une consultation mondiale auprès des Conférences épiscopales (et, par leur intermédiaire, des organismes nationaux du laïcat) ainsi que des O.I.C., sur les buts à assigner au "Secrétariat", sa composition, ses rapports avec les Conférences épiscopales et la Hiérarchie locale, avec les organismes de la Curie romaine, avec les O.I.C., etc. Dans un délai d'à peine deux mois on reçut les réponses de 17 Conférences épiscopales et de 36 ( sur 50 ) organismes internationaux. A ce dossier s'ajoutaient le Rapport d'une Assemblée spéciale de la Conférence des O.I.C., tenue

(13) Tout ce processus se trouve résumé dans un document du "Consilium de Laicis" ( AG/XIII/720 ): Bref historique de l'institution du Conseil des laïcs et de son fonctionnement pendant la période expérimentale.

à Sion ( Suisse ) les 5 et 6 juin, et des "réflexions" sur l'expérience du COPECIAL". La synthèse du dossier, préparée par le Secrétariat de la Commission conciliaire, fut étudiée au cours d'une nouvelle réunion du "Groupe restreint", les 25 et 26 juin 1965. Un rapport détaillé fut remis à la Secrétairerie d'Etat. Le rapport soulignait la quasi-unanimité à considérer la création du "Secrétariat" comme souhaitable et nécessaire ( il y avait quand même quelques rares réponses pour lesquelles toute l'opération serait inutile! ). Plusieurs Conférences épiscopales et OIC insistaient encore sur le "rôle consultatif" et "nullement de coordination directrice" que devait avoir le nouvel organisme. Certains excluaient "l'idée d'un Dicastère ayant juridiction". Quelques réponses souhaitaient qu'on donne d'abord au nouvel organisme un caractère expérimental.

Pendant que cette consultation se faisait, Mgr Giovanni Pinna, canoniste, avait été chargé d'une étude plus générale sur la réforme de la Curie romaine. Le texte qu'il élaborait prévoyait une "Congregatio pro laicis", composée d'Evêques, mais qui aurait des Consultants laïcs et qui serait compétente pour "tout ce qui relève de l'activité religieuse, civique, économique, caritative ainsi qu'internationale des laïcs".

Les discussions du Groupe restreint ont été l'occasion de rappeler l'importance croissante du travail des catholiques au plan international. Les OIC consultées ont toutes insisté sur le fait que la Conférence des OIC devait conserver son autonomie pour pouvoir appuyer ce travail. Mais, explicitement ou implicitement, plusieurs réponses prévoyaient la nécessité d'une certaine révision des critères d'appartenance à la Conférence, en fonction du caractère spécifique des activités des OIC auprès des instances officielles.

Tant l'Enquête que les réponses n'ont pas manqué de soulever les problèmes posés par le financement du "Secrétariat" - sans oublier la nécessité de "traitements équitables" et les éventuelles charges familiales des laïcs qui viendraient travailler dans un bureau du Saint-Siège.

La prochaine étape sera la Commission post-conciliaire. Le 3 janvier 1966, par le Motu proprio Finis Concilio, Paul VI créa cinq Commissions post-conciliaires, chaque Commission ayant les mêmes responsables et les mêmes Membres que la Commission conciliaire correspondante, avec des Consultants choisis parmi les "experts" du Concile. Pour la Commission de l'Apostolat des Laïcs les Consultants non ecclésiastiques étaient pour la plupart Auditeurs et Auditrices du Concile. La Commission travailla jusqu'au mois de juin 1966. Trois Sous-Commissions travaillèrent

respectivement sur : I. L'élaboration d'un document pontifical. II. La question du "Secrétariat romain", traitée à partir du texte définitif du n. 26 du Décret Apostolicam actuositatem et des résultats de toutes les consultations faites pendant le Concile. III. Les conséquences du Décret pour la révision du Code de Droit Canon.

La Sous-Commission II arriva aux propositions suivantes :

- L'organisme pourrait s'appeler d'un des noms suivants :

Commission Pontificale des Laïcs  
Conseil des Laïcs auprès du Saint-Siège  
Secrétariat général des Laïcs  
Centre des Laïcs auprès du Saint-Siège

- L'organisme aurait un Cardinal Président et deux Vice-présidents, un ecclésiastique et un laïc.
- Il y aurait deux sections: l'une présidée par le Vice-président ecclésiastique, composée d'Evêques du monde entier et ayant un Secrétaire Evêque; l'autre présidée par le Vice-président laïc, composée de laïcs et de prêtres et ayant un Secrétaire laïc.
- Les deux sections ne constitueraient qu'un seul et même organisme.

Les propositions furent acceptées, avec quelques modifications, par la Commission Post-conciliaire Générale, mais n'eurent pas de suites concrètes.

#### Gaudium et spes, n.90

La Commission conciliaire pour l'Apostolat des Laïcs n'était pas chargée seulement de l'élaboration du Décret qui deviendra Apostolicam actuositatem; à partir de 1963, elle formait aussi, avec la Commission Théologique du Concile, la "Commission mixte", d'où est sorti le "Schéma XIII", qui deviendra la Constitution Pastorale Gaudium et spes. Grâce aux efforts de quelques Evêques et de quelques "experts" ecclésiastiques et laïcs ( surtout l'Auditeur James Norris et Lady Barbara Ward Jackson ), la Constitution pastorale a pu contenir, à son numéro 90 le paragraphe suivant :

"Considérant l'immense misère qui accable, aujourd'hui encore, la majeure partie du genre humain, pour favoriser partout la justice et en même temps pour allumer en tout lieu l'amour du Christ à l'endroit des pauvres, le Concile, pour sa part, estime très souhaitable la création d'un organisme de l'Eglise universelle, chargé d'inciter la communauté catholique à promouvoir l'essor des régions pauvres et la justice sociale entre les nations

Pendant que la Commission post-conciliaire pour l'Apostolat des laïcs travaillait dans ses trois Sous-Commissions, un Groupe de travail spécial fut chargé par la Secrétairerie d'Etat de formuler des propositions en vue de la mise en oeuvre de ce numero 90. Il se réunit du 9 au 12 mai 1966 sous la présidence de Mgr Edward E. Swanstrom, Directeur exécutif des "Catholic Relief Services" des Etats-Unis, et de Mgr Jean Rodhain, Secrétaire général du Secours catholique français et Président de Caritas Internationalis. Secrétaire du Groupe fut Mgr Joseph Gremillion, des Etats-Unis, qui sera plus tard le premier Secrétaire de la Commission Pontificale Justice et Paix.

Le rapport remis par le Groupe soulignait l'autonomie nécessaire à l'organisme envisagé, pour lequel il y avait trois formes possibles: Un Secrétariat du Saint-Père, selon un type déjà existant - Un Secrétariat d'un nouveau genre, ayant une relation plus étroite avec la Secrétairerie d'Etat - Une Commission Pontificale.

#### "Coetus ad exsequendos"

La toute dernière étape fut la création par le Saint-Père, le 7 juillet 1966, du "Comité Provisoire" dont parle le Motu proprio Catholicam Christi Ecclesiam : le Comité ( "Coetus" ) pour la mise en oeuvre ( "ad exsequendos" ) des recommandations faites dans le numéro 26 d'Apostolicam actuositatem et le numéro 90 de Gaudium et spes concernant la création de nouveaux organismes de la Curie romaine - ou, comme le souhaitaient certains, d'un seul organisme.

Le "Coetus" se composait du cardinal Maurice Roy, Président, de S.E.Mgr Castelli, Vice-Président, de Mgr Glorieux, Secrétaire, et de 4 laïcs: Vittorino Veronese, Auguste Vanistendael ( Secrétaire général de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens ), de Johannes Schauff ( Allemand, ancien Vice-Président de la Commission Internationale Catholique pour les Migrations ) et Rosemary Goldie. Mgr Silvio Luoni assurait la liaison avec la Secrétairerie d'Etat.

L'annonce de la création du "Coetus" - dont la nature fut insuffisamment expliquée - suscita des préoccupations aiguës, surtout chez des personnes qui s'étaient beaucoup dépensées pour qu'on arrivât en Concile à l'adoption du n.90 de Gaudium et spes: ils craignaient voir

leurs efforts en faveur d'une nouvelle prise de conscience dans toute l'Eglise des immenses problèmes du développement et de la justice, "noyés" dans un organisme "pour l'apostolat des laïcs". D'autres, au contraire, souffraient à l'idée que la création de deux organismes distincts voudrait dire que l'organisme romain qui devait refléter le "décret Apostolicam actuositatem serait privé de toute compétence dans de vastes domaines qui regardent, tout de même, d'une façon particulière les membres "laïcs" du peuple de Dieu. Des articles furent publiés et la presse générale se mêlait d'augmenter la confusion. ( J'ai été citée, dans "The Australian News", comme ayant été nommée dans le Comité "pour mobiliser l'Eglise Catholique Romaine pour la guerre contre la faim dans le monde"! ) (14)

Au lendemain de l'annonce, Mgr Glorieux a pu quand même tranquilliser les milieux de la Conférence des C.I.C. La Conférence devait tenir son Assemblée à Londres, ouverte par le cardinal Heenan. Il fallait de toute façon que le COPECIAL y fût représenté. Nous étions passablement gênés; mais Mgr Glorieux a bien expliqué la nature du "Coetus", et la Conférence créa une commission pour se préparer aux "consultations" que ce "Comité provisoire" devait faire.

Le Saint-Père nous avait demandé de travailler rapidement; mais les vacances d'été faisaient déjà leur oeuvre de dispersion. C'est au début octobre seulement que nous avons pu faire la série de "hearings" ( de consultations ) qui devaient nous apporter les avis de personnes spécialement compétentes dans les différents domaines concernés. Parmi ces personnes il y eut Mgr Rodhain, Lady Jackson et d'autres membres du Groupe de travail sur le n.90 de Gaudium et spes; une délégation de la Conférence des OIC, menée par Mlle Mellosillo; S.E.Mgr Benelli, alors Nonce apostolique au Sénégal, mais bientôt Substitut à la Secrétairerie d'Etat( avant d'être Cardinal Archevêque de Florence ); les RR.PP. Jérôme Hamer et Tom Stransky, du Secrétariat pour l'Unité des Chrétiens; Mgr Bernard Talande, de "Pax Christi", Massimo Spada, Président de la Fondation Pie XII...Mieczyslaw de Habicht fut consulté à part; Mgr Emilio Guano et le P.Roberto Tucci, par écrit.

---

(14) Surtout un article du sociologue, François Houtart, professeur à l'Université catholique de Louvain, publié au mois d'août dans les Informations Catholiques Internationales.

A la conclusion de ses travaux, et ayant tenu compte de tout le processus de consultation, le Coetus se prononça en faveur de deux organismes - respectivement pour AA, n.26 et pour GS, n.90 - mais qui seraient en quelque sorte jumeaux. En ce qui concerne l'organisme pour "l'apostolat des laïcs", il proposa le nom "Consilium de Laicis", des buts qui seront effectivement ceux du futur "Consilium", et la structure suivante: un Président Cardinal et deux Vice-Présidents : un Archevêque et un laïc; un Conseil, composé de membres ( Evêques, clercs, religieux et laïcs) et de Consulteurs "experts": un Bureau exécutif, dirigé par un Secrétaire laïc et un Conseiller ecclésiastique; des sections de travail, créées par le Conseil.

### Catholicam Christi Ecclesiam

Comme il se devait, l'acte de naissance des "jumeaux" fut commun: le jour de l'Epiphanie, 6 janvier 1967, par le Motu proprio Catholicam Christi Ecclesiam, Paul VI créa le "Consilium de Laicis" et la Commission Pontificale "Justice et Paix". Le "jumelage" s'exprimait d'une façon très concrète par la nomination d'un Président et d'un Vice-Président communs aux deux organismes : le cardinal Maurice Roy, Archevêque de Québec et l'Archevêque Alberto Castelli.

Les propositions du "Coetus" pour le "Consilium de Laicis" n'étaient pas entièrement retenues. Le seul Vice-Président était Evêque, et le Secrétaire un ecclésiastique: Mgr Achille Glorieux. Mais il y avait deux Sous-Secrétaires ( ou "Vice-Secrétaires") laïcs, un homme et une femme. Ce fut là la plus grande nouveauté: deux laïcs - et une femme! - dans un bureau de la Curie romaine, et avec un poste de responsabilité. Ceux qui avaient proposé la nomination d'un Secrétaire laïc espéraient peut-être que l'innovation des deux Vice-Secrétaires préparait le pas successif pour un avenir non lointain.

Les buts assignés par le Motu proprio - et proposés déjà dans les travaux préparatoires - ressemblaient beaucoup à ceux que le COPECIAL s'était assignés, avec l'assentiment, d'abord tacite, des "Autorités". Il y avait cependant une addition inattendue: le "Consilium" devait "veiller à l'observance fidèle des lois ecclésiastiques concernant les laïcs". Cela semblait donner une compétence qui appartenait auparavant à la Congrégation du Concile. La juridiction limitée, mais réelle, du Conseil se précisera bientôt lorsque la Constitution Apostolique Regimini Ecclesiae Universae ( 15 août 1967 ) aura inclu le nouvel organisme "à titre expérimental" parmi les "dicastères" de la Curie - contrairement à l'attente exprimée par nombre de personnes pendant le Concile.

Le rôle du Conseil des Laïcs, le Pape d'Ecclesiam Suam l'a défini déjà dans le Motu proprio: être un "lieu de rencontre et de dialogue", être aussi, comme il disait plus tard, "des experts de vie" ( 2.12.1971), et, en même temps, "interprètes du Pape auprès de vos frères" (15.3.69).

Préciser ce rôle fut tout naturellement la préoccupation principale de la première Assemblée, tenue dans le Palais Sainte Marthe du Vatican en avril 1967 ( avant le transfert définitif au Palais S. Callixte au Transtévère - anciennement Palais des S.Congrégations, puis Vicariat de Rome, mais destiné par Paul VI aux organismes post-conciliaires ). Il s'agissait des rapports à établir avec les organismes du laïcat dans les Eglises locales et, tout particulièrement, pour le plan international, de "réaliser la coordination de ce qui est déjà constitué et son insertion toujours plus grande dans l'apostolat général de l'Eglise". A ce propos, les inquiétudes exprimées avant la création du Conseil ont pu être apaisées par des assurances quant au rôle des OIC auprès des institutions officielles. Quant à la Conférence, on avait été d'accord qu'elle devrait revoir ses buts et son fonctionnement à la lumière des tâches qui seraient assignées au "Consilium". On ne peut pas dire que cette révision ait réellement été faite; mais de bons rapports ont été maintenus, et sont abouti plus tard à une sorte de "Statut consultatif" de la Conférence auprès du Conseil.

#### Le début d'une "expérience"

Déjà pendant la longue période préparatoire, on pensait que le nouvel organisme devrait fonctionner au début "à titre expérimental". Il ne s'agissait pas seulement, d'ailleurs, de "roder" un mécanisme nouveau; mais d'en découvrir les possibilités et les difficultés, souvent imprévues. Il s'agissait surtout de personnes qui, presque toutes, se connaissaient déjà, mais qui devaient se "retrouver" dans une situation nouvelle et dans des rapports nouveaux, les uns aux autres. Les deux Vice-Secrétaires étaient l'un le Secrétaire Permanent de la Conférence des OIC, l'autre la Secrétaire exécutive du COPECIAL; les 12 premiers membres laïcs et les 5 Consultants laïcs étaient tous identifiés, d'une façon ou d'une autre, avec la Conférence des OIC ou le COPECIAL - ou avec les deux. Les responsables d'OIC étaient habitués à diriger leur propre secrétariat avec une grande autonomie et plusieurs étaient des pionniers dans leurs domaines respectifs. Au début, quelques-uns auront du mal à comprendre le rôle d'un bureau

de la Curie qui devait, certes, maintenir des rapports étroits avec les Membres et essayer de suivre leurs indications, mais qui était aussi, et essentiellement, au service du Saint-Père, souvent pour des tâches qui ne pouvaient être référées aux Membres du dicastère. Petit à petit, cependant, l'"expérience" devenait plus claire. Les Membres et les Consultants apportaient leur compétence, mais ne "représentaient" pas leur pays ni une catégorie particulière. Le Conseil pouvait promouvoir - même organiser - rencontres et d'autres activités, mais il ne s'identifiait pas avec ces "instruments" qui pouvaient servir à intégrer toujours davantage les membres laïcs du peuple de Dieu dans le vaste dessein de la mission de l'Église.

Au cours du premier quinquennium, le Conseil se réunissait en Assemblée plénière deux fois par an pour 8 ou 10 jours. Ce rythme - sans doute nécessaire pour le premier rodage - fut réduit, pour des raisons financières, à une fois par an au cours de la deuxième période expérimentale, à partir de 1972. De 1969 à 1971, il y eut aussi six réunions d'un "Planning Group", composé de personnes déléguées par l'Assemblée et chargé de préparer les Assemblées et veiller aux activités en cours. Le Conseil avait naturellement aussi, comme les autres dicastères, son "Congresso", la réunion hebdomadaire des membres responsables des travaux du secrétariat. Le personnel administratif et "technique" fut au début surtout "hérité" du COPECIAL : les Italiennes, Maria Carosi ( "Aiutante di studio" et Administratrice ), Anna Matraccia, Anna Maria Mervasi Tilli; dès 1968 est venu Gabriele Turella, archiviste, bibliothécaire et homme-à-tout-faire.

Dès le début, le travail fut confié en grande partie à des Commissions, composé de Membres et Consultants<sup>(15)</sup> et servi par des membres du "Congresso". Huit Commissions ont fonctionné pendant la première période expérimentale: Doctrinale, Internationale, Nationale, Oecuménique, Juridique, Finances, Famille, Jeunesse. A partir de la quatrième année, se sont formés des Groupes régionaux suivant les continents: Amérique latine, Afrique, Asie, Europe.

---

(15) Pendant toute la période expérimentale, Membres et Consultants participaient de la même façon à toutes les activités, avec la seule exception du droit de vote, réservé aux Membres et exercé assez rarement.

La Commission doctrinale fut créée à la suite de l'Assemblée plénière de février 1968. C'est au sein de cette Commission que le cardinal Wojtyła formula une question qui allait susciter une réflexion approfondie : "Consilium de Laicis: quid dicis de te ipso?" La Commission allait se développer dans un Secteur théologico-pastoral lorsque le Consulteur, P. Wilhelm Möhler ( pendant 18 ans Secteur général des Pères Pallottins ), venant travailler au secrétariat à titre d'expert

sollicita la collaboration d'un groupe de spécialistes dans différentes disciplines. <sup>(16)</sup> Mais déjà en mars 1971 - après une préparation qui dura deux ans - le Conseil réalisa une initiative importante, inspirée par l'Encyclique Ecclesiam Suam et répondant au climat de contestation des années '70 : le Symposium sur "Le dialogue à l'intérieur de l'Église". Une soixantaine de personnes, de compétences diverses et provenant de différents continents, participèrent aux travaux, dont on peut lire le compte-rendu dans Laïcs aujourd'hui ( 9/10, 1971 ). Le numéro contient aussi le commentaire important fait par Paul VI à l'Audience du 20 mars, et les paroles qu'il y a consacrées à l'"Angelus" du dimanche 21 mars.

La Commission juridique travailla en 1968 sur un Règlement intérieur du Conseil, adopté en octobre 1969. Les compétences juridiques du Conseil furent précisées en 1969 dans une communication du Tribunal Suprême de la Signature Apostolique. Ses Normes communiquées regardaient différentes catégories d'associations : celles pour lesquelles le Conseil était seul compétent et celles pour lesquelles il partageait la responsabilité avec d'autres organismes. La Commission juridique s'intéressait aussi aux travaux de la Commission pour la révision du Droit Canon, et pouvait communiquer ses avis par l'intermédiaire du cardinal Roy ou du Secrétaire, Mgr Uyenbroeck, qui était Consulteur de la Sous-Commission "de laicis et associationibus". Au plan international on franchit une étape importante avec la définition des Critères d'ecclésialité des Organisations Internationales Catholiques, <sup>(17)</sup> fruit d'une étude tripartite entre la Secrétairerie d'Etat, le "Consilium de laicis" et la Conférence des O.I.C. (17)

(16) Le travail de ce groupe donna lieu en 1977 au numéro 23/24 de Laïcs aujourd'hui, "Vers des communautés chrétiennes responsables".

(17) Cf. Laïcs aujourd'hui, N. 13-14 ( 1973 ), p. 97-103.

### Jeunesse : Commission, puis Secteur

Dès le début le Conseil développa des rapports étroits avec les OIC de Jeunesse, des rapports qui comportaient des problèmes, parfois difficiles, dans une période de "crises" diverses. Un "projet d'étude:Jeunesse" fut mis au programme en octobre 1968. Puis, en décembre 1969, Mgr Marcel Uylenbroeck, ancien Aumônier de la JOC Internationale, succéda à Mgr Glorieux comme Secrétaire, et fut rapidement rejoint dans le "staff" par Rienzie Rupasinghe, ancien Président de la JOCI. On pouvait prévoir qu'un "Secteur Jeunesse" se développerait au sein du secrétariat. Bientôt, avec les encouragements de Paul VI, l'attention du Secteur fut attirée en particulier sur la jeunesse du monde universitaire. Un "Comité mixte pour la pastorale universitaire" fut créé en octobre 1970 entre le "Consilium" et la Congrégation pour l'Education Catholique. S'adressant aux Conférences épiscopales et aux mouvements d'étudiants et d'intellectuels, le Comité recueillit une ample documentation, qui fut la base des Journées d'étude sur "Le chrétien dans l'Université des années '70", tenues au siège du "Consilium" du 13 au 15 octobre 1972, avec une participation diversifiée: Evêques, aumôniers, Recteurs et professeurs d'Université, étudiants et responsables de mouvements...Guzman Carrquiry arriva - tout jeune! - juste à temps pour apporter son expérience de la vie universitaire en Amérique latine. (18) Les "Conclusions provisoires" du travail du Comité mixte furent envoyées en juin 1976 aux Conférences épiscopales et à d'autres instances compétentes. Elles ont servi à d'autres sondages, permettant de constater des développements positifs dans de nombreux pays, malgré les problèmes persistants. Après la création par Jean-Paul II en 1982 du Conseil Pontifical pour la Culture, le "Comité mixte" est devenu tripartite. C'est au nom des trois dicastères: Congrégation pour l'Éducation Catholique, Conseil Pontifical pour les Laïcs et Conseil Pontifical pour la Culture que fut publié, en 1994, le document, "La présence de l'Église dans l'Université et dans la culture universitaire".

#### Le "Consilium" et la Famille

Une autre Commission encore allait avoir un développement imprévu au sein de la Curie romaine.

Un intérêt particulier pour le domaine de la Famille fut exprimé dès les premiers temps du "Consilium de Laicis". Mais ce fut la crise

---

(18) En 1973 il succéda à Rupasinghe comme responsable du Secteur Jeunesse.

qui survint dans de nombreux pays après la promulgation de l'Encyclique Humanae Vitae à déterminer la création d'une Commission Famille lors de l'Assemblée d'octobre 1968. Un "tour d'horizon" avait permis de constater les aspects positifs et négatifs de la réception de l'Encyclique. Un compte-rendu de la discussion fut remis à Paul VI; et un premier noyau de la Commission commença toute de suite son travail autour du cardinal Wojtyla. Par la suite un Secteur "Vie de la Famille" fut créé. Un membre venu au secrétariat en 1968 - Michel Dousse ( Suisse ) - fut chargé du Secteur, qui développa une activité importante, avec l'aide de la Commission, composée de Membres et Consultants du Conseil, et d'experts cooptés de l'extérieur. Un numéro spécial de Laïcs aujourd'hui parut en 1970.

Le travail du Secteur aboutit en janvier 1973 à la création d'un Comité pour la Famille comme organisme de la Curie, avec ses propres Membres et Consultants. Le Comité fut d'abord rattaché au "Consilium de Laicis" par une présidence commune: celle du cardinal Roy; avec les Vice-Présidents, S.E.Mgr Edouard Gagnon et Vittorio Bachelet, Membre du "Consilium". Plus tard il devint autonome, mais le Secteur "Vie de la Famille" du Conseil des Laïcs continua à y apporter sa collaboration (19). On sait qu'en 1981 au Comité succéda le Conseil Pontifical pour la Famille, présidé actuellement par le cardinal Lopez Trujillo.

### Travail régional

Nous avons mentionné les "Groupes régionaux" créés au sein du Conseil. Il y avait des contacts importants avec le CELAM pour l'Amérique latine. En juillet 1970, à l'occasion d'une Conférence sur le Développement organisée à Tokyo par SODEPAX ( le Comité conjoint de la Commission Pontificale "Justice et Paix" et du Conseil Oecuménique des Eglises ), on a pu tenir une "Consultation informelle" des laïcs d'une quinzaine de pays de l'Asie, à laquelle participèrent Mgr Uylenbroeck et Rienzie Rupasinghe. Il y avait aussi des Observateurs du Conseil des Eglises de l'Est asiatique.

Mais l'activité régionale la plus importante fut la Rencontre Pan-africano-Malgache des Laïcs, tenue à Accra ( Ghana ) du 11 au 18 août sur le thème, "L'engagement du laïc dans la croissance de l'Eglise et le développement intégral de l'Afrique".

(19) Cf. Laïcs aujourd'hui ( n.17/18 ) , qui publie, avec des études théologiques et pastorales, les résultats d'une Enquête auprès des organismes familiaux.

Moins de 20 ans s'étaient passés depuis la Rencontre "en Terre Africaine" tenue à Kisubi ( Ouganda ), à laquelle peu de laïcs africains étaient équipés pour assumer des responsabilités réelles. Entre temps, il y avait eu les années '60. qui avaient vu accéder à l'indépendance la plupart des peuples colonisés de l'Afrique. Il y avait eu surtout le Concile Vatican II - et à Kampala, en 1969, Paul VI avait dit aux Evêques et aux fidèles de l'Afrique: "Vous devez être missionnaires de vous-mêmes!" Tout naturellement, l'initiative de la Rencontre d'Accra était venue des membres africains du "Consilium". Elle fut préparée par un Comité de 9 laïcs représentant les différentes régions du continent et un Comité d'accueil ghanéen, avec seulement la collaboration du Conseil des Laïcs en tant que tel, mais non sans le fort encouragement de Paul VI et l'approbation formelle du Symposium des Conférences Episcopales d'Afrique et de Madagascar ( SECAM ). L'année suivante, le SECAM, réuni à Kampala, prit comme thème central l'étude et la mise en application des orientations de la Rencontre d'Accra, présentées par trois membres du Comité des laïcs africains. C'est comme fruit de développements assez longs qui ont suivi ces moments décisifs que le laïcat africain a actuellement son "Pan-African Catholic Laity Coordination Board" ( Conseil pour la Coordination du Laïcat africain ) avec siège à Accra. (20)

### Le III Congrès Mondial pour l'Apostolat des Laïcs (21)

Le premier événement important auquel le Conseil comme tel a participé fut cependant le III Congrès Mondial pour l'Apostolat des Laïcs, tenu à Rome du 11 au 18 octobre 1967. Si les deux premiers Congrès Mondiaux pour l'Apostolat des Laïcs ont fait partie de la préparation plus ou moins lointaine de Vatican II, le Troisième fut nettement le "Congrès post-conciliaire". Son thème, "Le peuple de Dieu dans l'itinéraire des hommes", voulait exprimer les deux grands axes du Concile: Lumen gentium et Gaudium et spes ( offrant, entre autres, une "plateforme" extraordinaire à la nouvelle Commission "Justice et Paix" ).

Même après la création du "Consilium de Laicis", l'organisation du Congrès resta entre les mains du COPECIAL. La plupart des Membres et Consultants du Conseil y étaient cependant personnellement engagés, comme membres du Comité de Direction ou à d'autres titres. Le cardinal Roy

(20) Les Actes de la Rencontre d'Accra ont été publiés dans le numéro spécial 1972 de Laïcs aujourd'hui.

(21) Les Actes du Congrès Mondial ont été publiés dans trois volumes par le COPECIAL : I. Le peuple de Dieu dans l'itinéraire des hommes. II. L'homme d'aujourd'hui. III. Les laïcs dans le renouveau de l'Eglise.

présida la Commission ecclésiastique du Congrès. La Vice-Secrétaire du "Consilium" fut Secrétaire générale.

En plus de cette participation personnelle, on avait vu la nécessité d'une présence du "Consilium" en tant que tel. Pat Keegan fut chargé de faire à la séance d'ouverture la présentation officielle du nouvel organisme soulignant son caractère "expérimental" et l'esprit de dialogue dans lequel il envisageait son travail. Ses paroles avaient été pesées. On savait que les responsables de nombreux pays étaient venus avec des réserves, et surtout avec le désir d'exprimer "librement" leur pensée sur toutes les questions traitées - désir pleinement exaucé, d'ailleurs! La Motion sur "La suite du Congrès" adoptée par l'Assemblée des Chefs de Délégations est suffisamment explicite :

1. Le Congrès exprime sa profonde gratitude au Saint-Père pour l'organisation du Conseil des Laïcs;
2. Le Congrès prie respectueusement le Saint-Père d'élargir démocratiquement la composition du Conseil des Laïcs afin qu'il soit vraiment représentatif des diverses cultures et des différentes formes d'organisations d'apostolat des laïcs dans toutes les parties du monde, en tenant compte d'une représentation géographique équitable;
3. propose que ce Conseil des Laïcs élargi accélère l'établissement sous une forme démocratique des structures du laïcat à tous les niveaux, partout dans le monde;
4. que tous les délégués de ce Congrès, à leur retour dans leurs pays respectifs, travaillent immédiatement et constamment pour réaliser à tous les niveaux et partout dans le monde, la mise en oeuvre, sous des formes démocratiques, des buts envisagés ici pour les conseils des laïcs.

Les mêmes préoccupations furent exprimées dans un Mémoire rédigé à l'adresse du Synode des Evêques qui - selon le désir de Paul VI - tenait sa première Assemblée en même temps que le Congrès des laïcs, ce qui a rendu possible un échange de visites et de messages, et surtout la participation commune à la Concélébration Eucharistique présidée le 15 octobre 1967 par le Pape pour les membres du Synode et les 3000 participants au Congrès Mondial.

Quelques mois plus tard, le 19 février 1968, Vittorino Veronese - qui avait été le Premier dans le groupe de Co-Présidents du Congrès - devait commenter devant la Conférence Episcopale Italienne le concept de "démocratie" exprimé dans la Motion. Soulignant la nécessité d'un "sens démocratique" dans toute la vie de l'Eglise, il affirma l'impossibilité

d'appliquer telle quelle à l'Église "la démocratie" en tant que "structure et règle de loi". (22)

Un autre aspect, tout "conciliaire", du Congrès devait avoir des suites dans le travail du "Consilium" pendant la période expérimentale : le Congrès comme "happening oecuménique"! À l'image du Concile et avec la collaboration du Secrétariat pour l'Unité des Chrétiens, il avait été possible d'inviter toutes les Églises Orthodoxes et les autres Communions ecclésiales ( Anglicane et Protestantes ), ainsi que le Conseil oecuménique des Églises et d'autres organismes oecuméniques et le "World Jewish Congress". Tous ont envoyés des Observateurs-Consultants officiels. Le Patriarche Athenagoras et l'Archevêque de Cantorbéry envoyèrent des messages. On avait suggéré aussi aux délégations nationales d'associer des chrétiens d'autres communions à leurs travaux préparatoires; plusieurs délégations ont été accompagnées au Congrès par leurs propres Observateurs. Au Congrès même il y avait des Observateurs comme orateurs, et comme participants actifs aux Symposiums et carrefours, et naturellement à la prière liturgique quotidienne et à la grande Célébration oecuménique tenue à St Paul-hors-les-murs.

Le "Consilium" recueillit cette "hérédité". Avec le Conseil oecuménique des Églises et d'autres organismes - comme la Conférence des Églises de Toute l'Afrique - il y avait des échanges d'Observateurs pour des réunions importantes; en 1974, le Conseil organisé avec le COeE la Consultation d'Assise sur "Les nouveaux courants dans la formation des laïcs"; (23) le "Consilium" donna une Co-Présidente, Maria Vendrik, et une Co-Secrétaire au groupe de Liaison Oecuménique des Femmes (WELG) qui travailla de 1968 à 1972 entre l'Église Catholique et le COeE. Mais la nature du "Consilium" comme organisme de la Curie ne pouvait laisser la même liberté dans la réciprocité de représentation qu'avait eu le COPELIAL. D'autre part, l'intérêt pour le thème "laïcs" décroissait dans le monde oecuménique - comme dans des secteurs théologiques du monde catholique - pendant les années '70...pour revenir à partir des années '80. Dans une nouvelle étape qui s'annonce, on aura intérêt à reprendre en main les travaux du "Congrès post-conciliaire".

(22) On aurait pu aussi objecter à ceux qui insistaient trop sur les systèmes électifs que - à part la difficulté dérivant du caractère hiérarchique de l'Église - un organisme pleinement "démocratique" au niveau de l'Église universelle, couronnant une "représentation" élective de tous les laïcs à tous les niveaux inférieurs et dans tous les pays, n'était guère un but "réaliste".

(23) Cf. Laïcs aujourd'hui, N.19-20 ( 1975 ).

Après le Congrès Mondial, COPECIAL et "Consilium" coexistaient - parfois dans les mêmes personnes - jusqu'au 20 décembre 1969. Ce jour-là Paul VI reçut en Audience spéciale une délégation du COPECIAL, menée par Mgr Castelli et Ramon Sigraves de Franch, et comprenant aussi Vittorino Veronese, Membre de "Justice et Paix". Accueillant cordialement le Rapport de 16 années d'activité, le Saint-Père rappela les initiatives du COPECIAL; sa présence aussi aux travaux du Concile. Il ajouta, hors texte : "Sans le COPECIAL il y aurait eu un vide au Concile. Il y avait des mouvements plus spécifiques, mais seul le COPECIAL apportait cette expérience d'un apostolat universel. ". Cette "présence" a eu une part décisive dans l'élaboration du Décret historique sur l'Apostolat des laïcs. Vous avez mis, peut-être inconsciemment, votre signature à ce Décret". Et le Pape poursuivit : "Si aujourd'hui l'Eglise trouve un motif de se réjouir dans l'institution du 'Consilium de Laicis', inséré parmi les organes du Saint-Siège, nous pouvons dire que ce nouvel organe a eu en quelque sorte sa prémisse naturelle dans votre Comité."

Vers l'an deux mille...sur les chemins de l'Évangile"

C'est le slogan que le "Consilium de Laicis" proposa aux laïcs du monde entier en mai 1974. Paul VI venait de promulguer la Bulle d'indiction de l'Année Sainte 1975, en lui assignant deux fins essentielles: le renouveau spirituel dans le Christ et la réconciliation avec Dieu. Le Conseil des Laïcs avait déjà presque terminé sa deuxième période expérimentale ( de trois ans ), mais son mandat était ~~été~~ prolongé pour lui permettre de participer à la célébration de l'Année Sainte, profitant pour cela aussi de sa composition un peu élargie, qui reflétait mieux qu'avant la diversité des cultures et des situations ecclésiales. Après avoir diffusé largement des "Pistes de réflexion" pour aider les groupes du laïcat de mieux préparer leur pèlerinage - à Rome ou dans leurs diocèses - le Conseil mit au programme une Consultation mondiale, de dimensions <sup>restreintes</sup> ( environ 250 personnes ), qui eut lieu à Rome du 7 au 15 octobre 1975: non une "Assemblée délibérative" - comme le soulignait le cardinal Roy à l'ouverture, mais des chrétiens qui voulaient être comme "des témoins des Eglises locales ou particulières, des hommes et des femmes, qui se sentent co-responsables de la situation de l'Eglise universelle...et de la sort du monde". Au cours de ces journées de réflexion et de pèlerinage, l'étude des "attentes du monde" et de "l'Eglise-communion, diversité de ministères, unité de mission", alternait avec des méditations bibliques et les pratiques du Jubilé, avec une intensité qui répondait à des situations de recherche et de "crise" dont les participants étaient bien conscients. (24)

(24) Cf. les Actes dans Laïcs aujourd'hui 21/22 ( 1976 ).

"Vers l'avenir"

Le Concile Vatican II a fait du "neuf" - non seulement par la mise en oeuvre de son ecclésiologie de communion, mais en répondant à des attentes d'un monde à la fois "globalisé" et déchiré, et toujours plus sécularisé. Au sein de l'Eglise, le "Consilium de Laicis" faisait partie du "neuf". A la fin de sa période expérimentale, il regarda "vers l'avenir". Dans l'immédiat, son attente trouva une réponse dans la création par Paul VI du "Conseil Pontifical pour les Laïcs" : organisme ayant un statut plus élevé et avec des buts élargis pour embrasser d'un regard toute la vie chrétienne et "missionnaire" des "Christifideles laici". L'organisme était en même temps un peu moins "laïc". Un Comité de cardinaux devait assister le "président dans toutes les questions impliquant "l'ordre et la juridiction". Puisque le Sous-Secrétaire ( ou "Vice-Secrétaire" ) devait pouvoir collaborer avec ce Comité, il ne pouvait être un laïc. Le Sous-Secrétaire du "Consilium" fut mis à la retraite; la Sous-Secrétaire promue professeur à l'Université Pontificale du Latran. Heureusement, après la promulgation du nouveau Code de Droit Canon ( 1983 ), il fut de nouveau possible de nommer un Sous-Secrétaire laïc ; celui-ci ne peut pas exercer la "juridiction" ( réservée aux clercs ), mais il peut fournir une coopération à l'exercice de cette "potestas regiminis" ( cf. Can 129,2 ). <sup>(25)</sup> Un pas reste à faire: profiter de cette possibilité pour confier ce niveau de responsabilité aussi à des femmes qui mettront leur expérience et leur compétence à la disposition de divers organismes de la Curie romaine.

Pour les Membres actuels du Conseil Pontifical pour les Laïcs l'avenir immédiat est tout tracé, au moins dans ses grandes lignes, par la préparation du Grand Jubilé de l'an 2000. Mais comme Vatican II, le Jubilé - temps de grâce du Verbe incarné - peut suggérer du "neuf" pour l'Eglise universelle.

Au moment des consultations qui ont abouti à la création du "Consilium", nous disions souvent que le futur organisme ne devait pas rester un "coin des laïcs" au milieu de dicastères où les laïcs seraient absents ou n'auraient qu'une présence "inefficaces". Il faudrait qu'ils soient

---

(25 ) A ce propos, Veronese rappelait toujours la distinction que l'on fait en anglais entre "decision-making" et "decision-taking": "élaborer" une décision et "prendre" une décision.

présents partout où ils auraient un apport à faire. Le "Consilium" a pu parfois collaborer à des travaux de certaines Congrégations, et le Conseil Pontifical pour les Laïcs est nécessairement associé à quelques études ou initiatives entreprises par d'autres Conseils: Justice et Paix, Famille, Culture... Le CPL a la responsabilité d'une initiative pastorale de grande envergure : les Journées Mondiales de la Jeunesse. Mais quels seront les nouveaux modes de travail qui permettront à des laïcs compétents de collaborer régulièrement et responsablement à toute initiative pastorale et à tout travail de synthèse qui regarde le service de l'Eglise universelle?

En 1987, une Consultation des mêmes dimensions que celle de 1975 fut organisée par le Conseil Pontifical pour les Laïcs dans le cadre de la préparation du Synode des Evêques sur "La Vocation et la Mission des Laïcs" - qui deviendra en quelque sorte un Synode de l'Eglise, comme le prévoyait le cardinal Pironio .<sup>(26)</sup> Ce type de rencontre, plus maniable qu'un congrès de masse, permet une "représentation" plus effective du "peuple de Dieu" que les réunions annuelles d'un Conseil - qui peuvent être très riches, mais sont nécessairement très restreintes et trop brèves. Cette "représentation" demanderait naturellement une préparation et des suites, assurées au centre par une forte équipe - laïcs et ecclésiastiques - qui maintiendrait le contact, non seulement avec des associations et organismes internationaux, mais avec les organismes de l'Episcopat où collaborent de plus en plus dans toutes les régions du monde des laïcs compétents dans les différents domaines de la vie, ayant souvent une bonne formation théologique et - s'ils sont plus jeunes - ayant pu profiter, non seulement d'études sur "la formation", mais de l'expérience des Journées Mondiales: appel très fort à une "nouvelle évangélisation".

Le Concile Vatican II a été vécu comme une "nouvelle Pentecôte".  
Le Saint Esprit ne désertera pas l'Eglise Jubilaire!

*Romain Gode  
avril 1996*

---

(26) Le Cardinal parlait, comme Président du PCL, dans une séance du Synode extraordinaire de 1985.

En annexe: Liste du personnel : Présidence, secrétariat, Membres et  
Consulteurs pendant la période expérimentale.